

l'étude de laquelle un député peut demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, doit relever des fonctions administratives du gouvernement. Il est vrai qu'on trouve dans les crédits des postes visant des subventions pour le charbon et le transport du charbon, et qu'il existe, sauf erreur, des dispositions à ce sujet dans une loi, mais de là à prétendre que l'exploitation des mines de charbon elles-mêmes relève de la fonction administrative du gouvernement, il y a loin.

Il paraît clair que l'objet de cette règle, c'est de permettre à la Chambre d'étudier une question urgente à l'égard de laquelle le gouvernement peut faire quelque chose et dont le gouvernement a le devoir de s'occuper en vertu d'une responsabilité reconnue. Or, je prétends que la présente question n'entre pas dans cette catégorie.

L'urgence d'une question, à mon sens, doit se mesurer par rapport à l'urgence des autres questions à étudier. Si la Chambre doit se prononcer sur l'urgence de remettre à plus tard les travaux prévus pour la journée, elle a sûrement le droit de se demander quelle est l'urgence de la question qu'on veut soulever par rapport à l'urgence des questions que la Chambre étudierait autrement. A cet égard, je tiens à signaler que ce sont les crédits supplémentaires qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, et qu'ils comportent plusieurs postes, dont un de 15 millions de dollars qui a trait au programme de travaux d'hiver.

Une voix: Il est déjà adopté.

L'hon. M. Fulton: Mon honorable ami se méprend. Nous avons terminé le débat sur ce poste des crédits supplémentaires, mais le poste lui-même ne sera pas adopté avant que la Chambre ait fini de débattre ces crédits et qu'elle ait voté une loi de subsides à ce propos. Tant qu'on n'aura pas franchi cette étape, le gouvernement ne sera pas en mesure de s'acquitter de la tâche que les honorables vis-à-vis sont impatients, disent-ils au pays, de nous voir exécuter. En nous lançant dans une telle discussion, nous ne ferions donc rien pour résoudre cette question, ni pour résoudre les autres questions relatives au chômage; nous nuirions même à la solution de ces problèmes, car ce serait retarder l'adoption du bill de subsides. C'est pourquoi je dis que nous devons mesurer l'urgence de la question qu'on propose d'étudier à l'urgence des travaux inscrits au *Feuilleton*.

M. Winch: Cela ne tient pas debout; les travaux sont déjà commencés.

L'hon. M. Fulton: En dernier lieu, je signale que les difficultés dans les houillères des provinces Maritimes existaient lors du débat sur l'Adresse et qu'elles ont été exposées par l'honorable député de Gloucester

[L'hon. M. Fulton.]

(pages 105 et 106 du *hansard*) au cours de ce débat. Il est vrai que des faits nouveaux se sont produits, mais la situation commençait à se dessiner et était critique, comme il l'a signalé.

Mes honorables amis ont eu l'occasion de soulever cette question lors de la dernière motion de subsides. Ils prétendent maintenant que la situation est critique, mais ils n'ont pas jugé bon de discuter le problème à ce moment-là. C'était une occasion parfaite, mais ils ont préféré soulever une autre question concernant les relations fédérales-provinciales. Même après la discussion de cette question, ils ont eu l'occasion de soulever cette affaire, mais aucun d'entre eux, si je m'en souviens bien, ne la considérait comme assez importante pour même en parler lors de la dernière motion de subsides, pas plus tard que la semaine dernière. J'estime que c'est un indice assez clair de la véritable urgence qu'ils attachent à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je peux répondre directement au point qu'a fait valoir le ministre de la Justice?

M. l'Orateur: L'honorable député de Cap-Breton-Sud.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Personne à la Chambre ne se préoccupe plus que moi, monsieur l'Orateur, du problème que pose la régression de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse. Je représente une circonscription où cinq grandes houillères sur sept ont fermé leurs portes. Cela me bouleverse d'entendre les membres de l'opposition...

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: Bien, je reviens au caractère urgent du débat. A titre de député le plus vivement intéressé, j'estime que le débat n'est pas du tout nécessaire.

Une voix: L'honorable député va regretter cette parole.

M. MacInnis: Il reste à savoir si je la regretterai ou non. Le fait est que j'ai le courage de défendre une conviction.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je sais que l'honorable député n'a pas l'intention d'amorcer un débat, mais il s'oriente en ce sens.

Il exprime ses opinions sur la question et j'en suis bien aise, mais ma perplexité porte sur la question qu'on a débattue et qui vise à savoir si nous devrions interrompre nos délibérations aujourd'hui pour discuter ce problème en particulier.

M. Winch: Ne croyez-vous pas que vous devriez traiter du chômage dans votre circonscription?